



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2020 A 20 H 30 à la Mairie

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil vingt, le dix mars, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : *Frédéric Arnoux, Christine Curien-Guillon, Patrick Gandelli, Sylvestre Garin, Agnès Grosjean-Brunner, Gabriel Lagier, Michel Maraval, René Mouret, Bruno Paris, Valérie Rossi, Christelle Yaric.*

Excusés, absents : 0

Secrétaire de séance : Agnès Grosjean-Brunner

Nombre de votants : 11

Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu conseil du 20 janvier 2020
- Comptes de gestion du trésorier, comptes administratifs 2019 budget commune, eau et affectation des résultats
- Attribution lots 4, 6, 9, 10, 11 et 12 : marché de travaux extension de la mairie et requalification espaces publics
- Vote des taxes communales 2020
- Budgets commune et eau 2020
- Subventions communales 2020
- Demande de récupération de la compétence assainissement
- Bibliothèque : animations
- Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Energie des Hautes Alpes
- Requête au Tribunal Administratif : saisine d'un avocat
- Convention tripartite pour le logement des travailleurs
- Programme de travaux 2020 : ONF. Déchéance droits coupe affouage.
- Fonds de concours pour commune de Puy Saint Eusèbe
- Adhésion communes pastorales et FSL
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35 par Madame le Maire.

1. Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2020

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Celui-ci est approuvé à 10 voix pour et 1 abstention d'un conseiller absent à cette précédente réunion (Christelle Yaric).

2. Comptes de gestion du trésorier, comptes administratifs 2019 budget commune, eau et affectation des résultats

Michel MARAVAL, adjoint aux finances, présente aux membres du conseil municipal les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2019.

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent d'exploitation	+ 195 806.25 €
Excédent d'investissement	+ 333 530.83 €

Après la présentation, Madame le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au maire chargé des finances, le Conseil approuve le compte administratif, le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture à 10 voix pour et décide de reporter les résultats en 2020 comme suit :

Compte 002 : excédent fonctionnement reporté	+ 195 806 €
Compte 001 : excédent investissement reporté	+ 333 530 €

BUDGET EAU

Excédent exploitation :	+ 31 963.16 €
Excédent investissement :	+ 92 821.81 €

Après la présentation, Madame le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au maire, le Conseil approuve le compte administratif, le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture pour le budget eau et assainissement à 10 voix pour et décide de reporter et d'affecter les résultats en 2020 comme suit :

Compte 002 : excédent antérieur exploitation reporté :	+ 31 963 €
Compte 001 : excédent antérieur investissement reporté :	+ 92 821 €

A l'issue du vote, Madame le Maire rejoint le conseil municipal.

A l'annonce des résultats, elle remercie les membres du conseil municipal pour leur confiance, l'adjoint aux finances et la secrétaire de mairie pour le suivi et la bonne gestion des comptes.

3. Attribution lots 4, 6, 9, 10, 11 et 12 : marché de travaux extension de la mairie et requalification espaces publics

Vu la délibération n° 23.2018 du 26 juin 2018 validant le plan de financement concernant les travaux d'extension de la mairie et de requalification des espaces publics

Vu les crédits portés au budget primitif 2018 adoptés par délibération n°12.2018 du 28 mars 2018, reportés au budget 2019

Vu les documents (règlement de consultation, CCAP, CCTP...) rédigés par le Maître d'œuvre de l'agence ATM représentée par M. Harold KLINGER, concernant 12 lots.